



Toulouse, le 24 octobre 2013,

Compte rendu du CT ENAC

▪ **POINT 1** : Approbation du procès-verbal du CT de l'ENAC du 10 juin 2013
Approuvé après quelques remarques de FO.

▪ **POINT 2** : Suites données au CT de l'ENAC du 10 juin 2013

Suite aux questions de FO sur la **politique éditoriale de l'ENAC** : comité éditorial qui s'est réuni et les ouvrages de référence seront édités par un éditeur privé. Donc l'ENAC se focalise sur l'impression pédagogique, avec un effectif objectif de 8 personnes. Les missions pour les besoins ENAC sont pérennes. FO rappelle son attachement aux métiers du livre, et souhaite que soit étudiée la possibilité de supports de communication complémentaires aux e-mails (travail potentiel avec le cabinet). Le directeur précise qu'un plan de communication est en cours de développement, et sera présenté au prochain CT.

▪ **POINT 3** : Réorganisation de la Direction de l'International et du Développement (vote formel)

Organisée autour de responsables de développement spécialisés par région géographique et savoir-faire particuliers, la DID s'appuiera sur l'expertise des départements DFPV/DER.

Le chef de projet peut être un responsable de développement, ou bien issu d'un département.

Les OS tiennent à ce que les départements soient associés dès la définition de l'offre. Les questions portent aussi sur la gestion des projets et le suivi d'exécution des contrats. Des formations seront nécessaires aux personnels concernés.

Le directeur répond que les responsables du développement ne sont pas des experts, mais ils ont suffisamment de connaissances pour répondre aux questions des clients. Par zone géographique, la DID va chercher à mettre en valeur tous les domaines ENAC lors des premiers contacts. Si les échanges se développent et les demandes concrètes apparaissent, le responsable de la DID vérifie en interne l'intérêt stratégique et économique. Si cet intérêt est avéré, un travail conjoint DID/départements valide la capacité de réalisation (go/no go).

2 procédures sont encore à définir : celle du go/no go et celle du rôle du chef de projet.

FO pose la question de la relation du pôle relations entreprises avec les responsables de développement, ainsi que son rôle au sein de l'ENAC (fonds de dotation, conventions entreprises).

Le directeur attend un retour d'expérience du fonds pour définir mieux la place du pôle.

Le point est validé à la majorité. Les AVE seront publiés d'ici un mois.

▪ **POINT 4** : Rattachement du centre de Montpellier au directeur adjoint (vote formel)

Montpellier devient un site particulier du fait des activités conjointes « formation au pilotage » et « formation d'ingénieur ». Donc les relations de ce centre avec le reste de l'ENAC doivent évoluer. FO constate la logique opérationnelle de cette démarche, et souhaite l'ouverture des activités DER à l'ensemble des centres, selon les opportunités.

Un point sera fait dans un an sur la charge du chef de centre ENAC de Montpellier.

Ce point est validé à l'unanimité.



▪ **POINT 5** : Rattachement de la cellule audiovisuelle au cabinet (vote formel)

L'ensemble des OS est favorable a priori sur ce projet, mais se pose la question du maintien de l'activité multimédia au service de la pédagogie, qui est le cœur de métier de l'école, et donc un élément essentiel de réflexion. Le développement demandé des TICE nous rappelle l'importance des moyens que l'école devra mettre en œuvre à l'avenir. Le président reporte le vote formel au prochain CT, un complément sur l'affectation des activités comm. et pédago sera apporté.

▪ **POINT 6** : Modification de la politique voyages (vote formel)

La partie traitant des frais de mission des élèves IEEAC pour partir à l'étranger est retirée du vote, dans l'attente d'un chiffrage de la dépense induite par ces déplacements. Pour FO, les impératifs économiques ne doivent pas s'opposer à la recherche de qualité d'enseignement attendue de la part de la DGAC, notamment sur l'ouverture à l'international.

Le vote est unanime sur la définition de la zone géographique de la couronne montpelliéraine et l'utilisation des parkings à Blagnac.

▪ **POINT 7** : Point d'avancement des GT « performance » et « programmation tactique » DFPV

M. JAUVIN, directeur FPV, commente le projet de plan triennal en cours de définition pour la mise en œuvre des propositions. Les rapports sont rédigés et en cours de relecture. Ils seront diffusés mi-novembre en GT DFPV. Le plan de modernisation SEFA a porté ses fruits globalement. Aujourd'hui, l'ENAC veut mettre en place une réflexion sur une plus grande interaction formation théorique / formation pratique.

FO souligne que la formation export est prépondérante, et qu'elle a sauvé la formation au pilotage dans un contexte européen très difficile, mais que la formation EPL est très importante pour maintenir une activité constante et pérenne. Elle permet la mise à jour de la formation et des documents impactés, au-delà de l'attachement au principe républicain de la formation d'Etat. L'effort, concentré ces dernières années sur la réduction drastique de la masse salariale, doit aussi porter sur la cohésion de l'encadrement, l'amélioration de la programmation, de l'affectation de la flotte, le renforcement DFPV/DID dans la recherche de marchés export, un soutien plus marqué de la DGAC à la formation au pilotage, à un moment où celle-ci décide au contraire une réduction du crédit d'heures affecté aux personnels techniques.

▪ **POINT 8** : Bilan social

Le bilan est présenté en séance par M. HOUALLA et Mme POMIÉ, correspondante sociale ENAC. La politique de lissage des prix des repas par agent, à laquelle FO adhère, entraîne cependant des augmentations notables sur certains sites (Carcassonne ou Castelnaudary) à un moment où le point d'indice fait preuve d'une tenace stabilité...

▪ **POINT 9** : Plan de formation 2014

FO souhaite une coordination RH/FC sur l'arbitrage des demandes afin que certains départements ne soient pas défavorisés. Un rappel est fait sur le besoin en formation G500 pour les PN et les personnels de maintenance, ainsi qu'une formation continue « électricité » digne de ce nom pour les techniciens cellule. FO insiste sur l'intérêt de la mise en place de formation en management de projet pour soutenir non seulement la dynamique DID (voir point 3) mais de l'ENAC en général.

▪ **POINT 10** : Mise en œuvre de la note sur le cumul d'activités

La note est présentée en CT pour information. Elle définit les droits et les moyens pour les vacances, activités extérieures et jurys de concours. Elle intègre les activités PN, à la demande de Force Ouvrière.

▪ **POINT 11** : Ordre du jour du Conseil d'Administration du 24 octobre 2013



Une réunion a eu lieu récemment pour balayer l'ensemble des points nécessaires au passage EPSCP. L'ouverture à l'export montre des signes plus qu'encourageants pour l'école (Chine, bien sûr, mais aussi Moyen-Orient, Amérique du Sud, vues sur l'Europe de l'est).

La formation d'ingénieurs par apprentissage est lancée à Montpellier. 25 étudiants ont intégré la première promotion. Un accroissement des effectifs est envisageable pour l'avenir.

L'objectif budgétaire 2013 devrait être tenu. L'ENAC est maintenant aux limites de ce qu'elle sait faire. C'est la première année que la subvention de fonctionnement de la DGAC ne couvre pas totalement le fonctionnement de l'ENAC. Les ressources propres servent donc à payer les frais de fonctionnement de la structure ENAC, mais aussi les ressources nécessaires à la création des ressources propres.

L'ENAC ne peut pas continuer à générer des ressources propres avec l'obligation de diminuer ses effectifs. Le Directeur de l'ENAC et le Directeur Général de l'aviation Civile iront plaider le budget ENAC à Bercy.

L'administration rappelle la nécessité d'utiliser HDA (obligatoire au 01/01/2014) pour bien comptabiliser l'activité. Elle tient compte des remarques des OS sur la lourdeur de l'outil et proposera des ateliers de formation/optimisation de l'outil ;

▪ **POINT 12** : Questions diverses FO

Effectifs :

L'annexe du protocole 2013-2015 précise les diminutions d'effectifs imposés à la DGAC et à l'ENAC. Les diminutions sont détaillées par corps. Le GT ENAC avait prévu une diminution par priorité « cœur de métier » dans les divers domaines de l'ENAC. Quelles orientations allez-vous proposer pour faire coller ces 2 objectifs ?

Réponse : Pour le Directeur, le tableau du protocole est indicatif, l'évolution dans le temps ne pourra pas être aussi figée. L'intérêt de l'école sera de garantir ses effectifs, en corrélation avec l'activité et la stratégie. FO demande plus de communication aux OS au sujet des recrutements d'agents contractuels.

Des départements sont en train de devoir faire des contorsions sur leurs effectifs, dont la cause semble être un dépassement du plafond des ETP, quand d'autres connaissent des sous-effectifs. Cette situation semble ne pas avoir été anticipée, ou des problèmes inattendus sont apparus. FO demande à l'administration de faire un point sur cette situation et sur ses causes. Quand pouvons nous imaginer revenir à une situation normale ?

Réponse : La direction reconnaît quelques problèmes qui devraient ne pas perdurer.

Où en est-on du processus d'intégration des enseignants-chercheurs (EC) contractuels dans le cadre de la loi Sauvadet ? Le temps passe, le ministère semble intéressé mais ne propose rien de concret, la DGAC non plus. FO demande que des réponses claires soient données aux EC contractuels et qu'un échéancier soit défini jusqu'à l'intégration effective des EC dans un corps de la fonction publique.

Réponse : Le ministère a demandé à l'ENAC de préparer les concours, mais n'a pas donné suite à la réponse positive de l'école. Au détriment des EC...

Concernant le processus d'attribution de réduction ou majoration de délais, il y a eu de la part de certains personnels une mauvaise compréhension du rôle joué par leur hiérarchie (rôle de proposition ou rôle de décision), induisant une confusion quant aux conclusions de leur entretien



annuel. Afin d'éviter tout malentendu sur cette question à l'avenir, l'administration pourrait-elle clarifier le processus ainsi que les rôles de chacun des niveaux hiérarchiques ?

Réponse : Chaque année, le SG envoie aux chefs de département des quotas afin qu'ils proposent des attributions de RDL. L'administration équilibre. MH reconnaît que cette année, il y a eu un loupé.

Parcours des enseignants :

Où en est-on des modalités d'obtention et/ou du maintien de la qualification de contrôle pour les instructeurs TSEEAC de formation pratique ?

Réponse : La direction reconnaît les blocages pour les instructeurs de l'ENAC. La situation n'a pas évolué depuis la validation du parcours des enseignants, la convention qui devait être signée avec le SNA/Sud pour la formation et le maintien des qualifications des instructeurs TSEEAC de l'ENAC est au point mort. Seule avancée, le nouvel instructeur arrivé du sud-est suite à la dernière CAP pourra maintenir sa qualification de contrôleur sur son terrain d'origine. FO rappelle qu'il en est fait mention dans le nouveau protocole dans le paragraphe ENAC et la Formation initiale: "Les travaux relatifs au maintien de mention d'unité des TSEEAC, instructeurs de contrôle d'aérodrome à l'ENAC, sur les aérodromes proches de l'ENAC seront finalisés sur la durée du protocole. A titre transitoire jusqu'à la finalisation de ces travaux la possibilité maintenir les mentions de l'organisme d'origine restera ouverte".

M. HOUALLA souhaite une aide des OS dans les négociations qui devraient s'engager avec le SNA/Sud. Force Ouvrière s'engage à y participer.

FO souhaite que soit présenté en séance un bilan des nominations en enseignants confirmés et senior depuis la mise en place du parcours, ainsi qu'un bilan des nominations par département.

Réponse : Un bilan est présenté par corps et par département. Il sera communiqué ultérieurement aux OS. Une décision de la DGAC sera rédigée pour valider le niveau des enseignants.

TICE :

Objectif n° 25 du COP qui lie l'école au Ministère, les technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement sont mises en avant dans les attentes de la DGAC envers l'ENAC. Ce sujet inscrit au protocole et au Comité de la Formation Professionnelle va générer, pour les personnels et l'école, un investissement en recherche, développement et applications concrètes. Quelles vont être les priorités de l'ENAC, (international, FC DGAC...), et au bout du bout, quels seront les moyens ?

Réponse : L'ENAC souhaite et doit développer les TICE. Mais l'école attend de connaître les besoins de la DGAC. M. HOUALLA souhaite avoir un point de contact DSAC pour développer un projet qui intéresse la DGAC.

Aujourd'hui, l'ATPL est opérationnel, ainsi que le Basic ATSEP à distance pour IESSA (besoin exprimé au niveau du FABEC). La sûreté développe aussi des cours.

M. HOUALLA propose de prendre quelques sujets (3 en particuliers) pour faire un projet de formation continue (IESSA ou DSAC avec le EU-OPS).

Force Ouvrière rappelle que les TICE ne sont pas un moyen d'économies pour le pédagogue, ils demandent un fort travail en amont d'élaboration, de préparation. Ils demandent aussi des moyens matériels importants. L'ENAC ne pourra pas seule porter le poids d'une mise en place importante des TICE. La DGAC doit apporter sa pierre à l'édifice.

La délégation :

Jean-Christophe MAZIN, Nicolas PETEILH, Jean-Paul PALOC, Dominique BOUILLOT,
Michel LE-LAIT, Luc TOURNIER

